Assemblée générale du CEPRISCA

14 décembre 2023– 14h30

Salle 313

Procès-verbal

Membres présents : C. Glineur, I. Grebenyuk ; R. Broussais, R. Faivre-Faucompré ; G. Fauré ; F. Hénot, M. Hoyer, V. Rambour, F. Viney (présentiel) et R. Bigot ; M. Daury, E. Nicolas, C. Manouil (visioconférence)

Membres excusés : F. Mailhé, S. Sédillot, S. Wdowiak

La séance est ouverte à 14h32.

1. **Adoption du procès-verbal de l'AG du 16 février 2023**

Le directeur soumet au vote le procès-verbal de la dernière Assemblée générale, en date du 16 février 2023. Il est adopté à l'unanimité.

2. **Point sur les colloques et l'activité scientifique de 2023** :

Le directeur se réjouit de l'activité fructueuse en 2023 :

- « Le droit des sûretés réelles depuis l'ordonnance du 15 septembre 2021 », (M. Hoyer, E. Petitprez, R. Broussais, 24 mars 2023, Logis du Roy). Les actes ont été publiés aux éditions du CEPRISCA.
- - « Les enjeux liés à l'utilisation de l'IA en matière de santé : regards croisés » (Dir. E. Petitprez, Logis du Roy, 14 avril 2023) ;

- « Regards d'historiens du droit sur la Ferme générale » (Dir. C. Glineur, 8 sept. 2023, Logis du Roy) ;
- « La profession de notaire : les risques de l'exercice » (M. Hoyer, F. Hartman & R. Bigot, 7 et 8 décembre 2023). Les actes sont en cours de publication aux éditions du
- CEPRISCA.
- « Qui doit juger les crimes internationaux ? », Conférence d'Iryna Grebenyuk (16 février 2023) ;
- « La criminalité environnementale », Conférence du Colonel Ludovic Ehrhart (23 mars 2023) ;
- « L'objectivité en droit du travail », Conférence commune avec le LFMI de Valéria Iliéva (14 décembre 2023).

3. Point sur les colloques à venir :

- « Antoine Loisel. Un juriste beauvaisien au service du droit français » (Dir. C. Glineur, R. Faivre, S. Sédillot, Logis du Roy, 5, 6 et 7 juin 2024) ;
- « L'assimilation juridique » (E. Nicolas, Faculté de droit d'Aix, 28 & 29 novembre 2024) ;
- « Juger les crimes internationaux commis en Ukraine » (Iryna Grebenyuk, décembre 2024).

Il est rappelé la nécessité de maintenir le cycle de conférences de présentation des travaux des nouveaux membres du CEPRISCA. Les prochaines présentations de travaux seront celles de F. Hartman (janvier 2024), M. Hoyer (juin 2024), E. Petitprez (décembre 2024) et M. Combot (janvier 2025).

F. Viney souligne le succès du format demi-journée d'étude, à l'instar de la manifestation en droit des sûretés. Les membres présents s'accordent sur la nécessité de reproduire ce type d'évènement dédiés à l'actualisation. Sont proposés d'autres formats, dont les séminaires ou les ateliers-discussion, à l'image de celui organisé dans le cadre de l'ANR FermeGé.

4. Proposition d'intégration d'Élise Letouzey comme membre associé du CEPRISCA

Elise Letouzey est élue membre associé à l'unanimité.

5. Représentation du CEPRISCA au conseil de l'École doctorale

I. Grebenyuk souhaitant démissionner du Conseil de l'Ecole doctorale du fait de ces nouvelles fonctions de direction de l'IEJ, est alors abordée la question de la représentation du CEPRISCA à l'EDSHS. Le directeur souligne qu'il est souhaitable que le représentant soit Professeur ou Maître de conférences HDR. Aucun membre ne se porte candidat.

La discussion s'engage alors sur les difficultés des candidats du CEPRISCA pour l'inscription en doctorat ou pour l'obtention des financements des thèses.

Georges Fauré suggère d'organiser une séance d'explication sur la constitution des dossiers afin de mieux accompagner les futurs candidats.

Face à l'incompréhension des membres du laboratoire des certains refus d'inscription, I. Grebenyuk précise que le prochain conseil de l'EDSHS sera dédié à l'élaboration des critères précis quant aux exigences de l'Ecole doctorale.

Elle souligne les différentes difficultés inhérentes au caractère pluridisciplinaire du conseil (dont la différence des méthodes et du vocabulaire des juristes et des non-juristes). La solution pourrait résider en une création d'une École doctorale regroupant les facultés de droit de l'UPJV, du Littoral-Côte d'Opale et d'Artois. Cette idée déjà émise en 2021 par certains membres du CEPRISCA est accueillie avec beaucoup d'enthousiasme. E. Nicolas se porte volontaire pour se charger du dossier. Le directeur va se renseigner auprès des services centraux sur les possibilités d'une telle création.

6. Création d'un Conseil scientifique du laboratoire

Le directeur rappelle la nécessité de créer un Conseil scientifique du laboratoire. Sont alors proposés les noms d'Emmanuel Netter, Olivier Deshayes et Cyril Sintez.

7. Evaluation HCERES :

C. Glineur fait un compte-rendu de la réunion préparatoire du 9 novembre 2023 et rappelle le calendrier qui implique le dépôt du dossier du laboratoire le 31 mai 2024.

Il insiste sur l'importance d'effectuer le dépôt des références des travaux sur HAL pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.

Le directeur présente ensuite un projet du document d'auto-évaluation. M. Daury suggère quelques modifications.

Une vive discussion s'engage quant à la « Trajectoire » pour le prochain contrat. La discussion porte notamment sur les axes du laboratoire et leur éventuelle réorganisation (le constat étant fait que certains axes sont nettement moins actifs que d'autres).

8. Questions diverses

C. Glineur rappelle qu'il est convenu de réfléchir à un changement de logo et de soumettre le changement de nom au vote de la prochaine assemblée général en juin 2024 à l'occasion du changement de direction du laboratoire.

Dans la mesure où le CEPRISCA a reçu un legs de la bibliothèque de Geneviève Viney, sont soumises à la discussion les différentes options de conservation et de mise à disposition des ouvrages et des documents de travail. F. Viney insiste sur l'importance de préserver l'intégrité

et l'unité du fond de recherche de la grande juriste. En d'autres termes, les ouvrages ne devraient pas être éparpillés. Le directeur et les membres présents approuvent ce point de vue, compte tenu de l'importance de ce fond pour la recherche. Le laboratoire se réjouit de la chance inestimable d'avoir reçu ce fond.

Parmi les options présentées, deux tendent à prévaloir : d'une part, la conservation du fonds de la salle de réunion du CEPRISCA (dans des armoires fermant à clef) et, d'autre part, la création d'un espace « Fonds Geneviève Viney » à la bibliothèque du Centre de Documentation Recherche du troisième étage. L'avantage de la dernière solution est la conservation effective des ouvrages et la possibilité de consulter la documentation par des non-membres du CEPRISCA dont les étudiants de Master.

Différentes propositions sont émises pour la réalisation de ce projet.

La séance est levée à 16h50.